

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BELLECHASSE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, tenue le **3 juin 2024**, à 20 heures, à la salle du conseil municipal au Collège de Saint-Damien située au 75, route Saint-Gérard et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Normand Mercier  
Siège #2 - Annick Patoine  
Siège #3 - Line Fradette  
Siège #4 - Simon Bissonnette  
Siège #5 - Gaétan Labrecque  
Siège #6 - Jean-Louis Thibault

Est/sont absents:

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur Sébastien Bourget, maire. Est aussi présent, monsieur Vincent Drouin, directeur général et greffier-trésorier.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Sébastien Bourget, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux gens présents.

**2024-06-01 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 - Séance ordinaire du 6 mai 2024
- 4 - FINANCES
  - 4.1 - Adoption des dépenses du mois de mai 2024
- 5 - ADMINISTRATION
  - 5.1 - Adoption du règlement 06-2024 créant une réserve financière pour les sites de la Congrégation N.D.P.S.
  - 5.2 - Budget 2024 de l'OMH des Plaines et Monts de Bellechasse en date du 6 mai 2024
  - 5.3 - Entente de services pour le maintien de l'équité salariale
  - 5.4 - Prêt temporaire de 2 311 745 \$ pour les travaux d'asphaltage et de réfection de la route Saint-Gérard sur 1 700 mètres
  - 5.5 - Prêt temporaire de 3 394 185 \$ pour les travaux d'asphaltage et de réfection de la route de Saint-Malachie sur 2 000 mètres

- 6 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, INSPECTION & DÉVELOPPEMENT
  - 6.1 - Vente d'un terrain sur le boulevard Père-Brousseau, lot 6 623 171
  - 6.2 - Vente d'un terrain sur le boulevard Père-Brousseau, lot 3 930 321
  - 6.3 - Coalition de l'Est pour un lien interrives
  - 6.4 - Acquisition et donation du lot 6 574 055 en faveur du Centre de la petite enfance entre Fleuve et Montagnes
  - 6.5 - Aménagement des bureaux municipaux, soumissions
  - 6.6 - Contrôle d'accès entre la Maison mère et l'aile H
  - 6.7 - Nomination de deux délégués municipaux sur le dossier de la copropriété S.D.C. Site historique St-Damien
  - 6.8 - Nomination de deux délégués municipaux sur la Corporation Histoire et Patrimoine Notre-Dame du Perpétuel Secours
  - 6.9 - Programme d'infrastructures municipales pour les aînés, amélioration de la sécurité au Parc des Soeurs
- 7 - SERVICE PUBLIC
  - 7.1 - Embauche d'un journalier opérateur à temps plein, au service des travaux publics
  - 7.2 - Travaux de réfection de la route du 8e Rang sur une section de 265 mètres
  - 7.3 - Travaux de réfection du ponceau P-00963, 5e Rang (chemin Royer)
  - 7.4 - Appel à projets pour le renouvellement du plan d'action MADA
  - 7.5 - Regroupement des offices d'habitations
- 8 - ARÉNA, LOISIRS, DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL
  - 8.1 - Étude de faisabilité de la bibliothèque et de la Maison de la Culture de Bellechasse
- 9 - CORRESPONDANCE ET INFORMATION
  - 9.1 - Suivi du développement du Parc des Soeurs
  - 9.2 - Suivi du développement du Havre du Lac Vert
  - 9.3 - Suivi du développement de la Maison mère
  - 9.4 - Tournoi de golf de la Fondation jeunesse du CISSS
  - 9.5 - 25e anniversaire de la Maison de la Culture de Bellechasse
  - 9.6 - 25e anniversaire des Frigos Pleins
  - 9.7 - Partage de la croissance d'un point de la taxe de vente du Québec (TVQ)
- 10 - PÉRIODE DES QUESTIONS
- 11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **2024-06-02 3.1 - Séance ordinaire du 6 mai 2024**

Copie du procès-verbal de cette séance ordinaire a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

### **4 - FINANCES**

#### **2024-06-03 4.1 - Adoption des dépenses du mois de mai 2024**

Il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le greffier-trésorier pour un montant de 934 603.79 \$ et des salaires de 135 773.71 \$ en date du 3 juin 2024 pour les dépenses de mai 2024.

## **5 - ADMINISTRATION**

### **2024-06-04 5.1 - Adoption du règlement 06-2024 créant une réserve financière pour les sites de la Congrégation N.D.P.S.**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire de différents sites sur son territoire constitués des lots 6 414 566, 6 414 567, 3 929 146, 3 929 148, 3 931 136, 3 931 137, 3 931 157 à 3 931 160, 3 931 162 à 3 931 175, 5 832 145, 5 832 146 et 6 424 749 du cadastre du Québec circonscription foncière de Bellechasse;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait l'acquisition, en copropriété divise, des parties privatives des lots 6 618 585 et 6 618 587, de même que de la quote-part des droits indivis sur les parties communes afférentes aux parties privatives, lesquelles parties communes sont connues et désignées comme étant le lot 6 618 583 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Bellechasse;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a convenu d'une convention d'aide financière avec la Congrégation des sœurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours relativement à ces sites;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public de mettre en place une réserve financière aux fins de prévoir que les sommes versées dans le cadre de cette convention puissent servir aux fins de développement des sites concernés;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion, accompagné du dépôt d'un projet de règlement, a été donné lors de la séance du conseil du 6 mai 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Normand Mercier et résolu unanimement :

QUE le règlement portant le numéro 06-2024 soit adopté, selon le texte qui est soumis au conseil ce jour et qui apparaîtra au livre des règlements de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland.

### **2024-06-05 5.2 - Budget 2024 de l'OMH des Plaines et Monts de Bellechasse en date du 6 mai 2024**

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve le déficit d'exploitation 2023, datée du 6 mai 2024, de l'Office Municipal d'Habitation des Plaines et Monts de Bellechasse tel que montré au document préparé par la Société d'habitation du Québec;

QUE celle-ci indique une participation financière de 13 853 \$ de la part de la Municipalité en date du 6 mai 2024. Cette somme représente 10% du déficit d'opération de l'Office Municipal d'Habitation des Plaines et Monts de Bellechasse.

### **2024-06-06 5.3 - Entente de services pour le maintien de l'équité salariale**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland est assujettie à la *Loi sur l'équité salariale* de la CNESST;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a réalisé la démarche d'équité salariale en 2014;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit réaliser un maintien de sa démarche d'équité salariale en 2024;

CONSIDÉRANT QUE notre directeur a demandé une offre de services à la firme « ÉQT4 » pour réaliser le mandat de maintien de notre équité salariale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par la conseillère Line Fradette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal accorde un mandat à la firme « ÉQT4 » pour la réalisation du mandat de maintien de l'équité salariale au coût de 3 010 \$ excluant les taxes.

**2024-06-07 5.4 - Prêt temporaire de 2 311 745 \$ pour les travaux d'asphaltage et de réfection de la route Saint-Gérard sur 1 700 mètres**

CONSIDÉRANT QU'un règlement d'emprunt est actuellement en cours, soit le règlement no 04-2024 (travaux de la route Saint-Gérard);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland recevra une subvention pour défrayer une partie des coûts de ces travaux dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volet redressement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut contracter, par résolution, un emprunt temporaire pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et de l'article 1093 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT l'offre de contrat de crédit variable au montant de 2 311 745 \$ faite à la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland par la Caisse Desjardins de Bellechasse;

CONSIDÉRANT QUE cette offre prévoit que le taux d'intérêt sur ce prêt sera au taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins, majoré de 0,25% l'an;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu que le conseil municipal accepte le contenu du projet de « CONTRAT DE PRÊT » de la Caisse Desjardins de Bellechasse, préparé par Monsieur Samuel Bureau, directeur de comptes et autorise le maire, Monsieur Sébastien Bourget et le directeur général, Monsieur Vincent Drouin, à signer ce contrat, pour et au nom de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland.

**2024-06-08 5.5 - Prêt temporaire de 3 394 185 \$ pour les travaux d'asphaltage et de réfection de la route de Saint-Malachie sur 2 000 mètres**

CONSIDÉRANT QU'un règlement d'emprunt est actuellement en cours, soit le règlement no 05-2024 (travaux de la route de Saint-Malachie);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland recevra une subvention pour défrayer une partie des coûts de ces travaux dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volet redressement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut contracter, par résolution, un emprunt temporaire pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et de l'article 1093 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT l'offre de contrat de crédit variable au montant de 3 394 185 \$ faite à la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland par la Caisse Desjardins de Bellechasse;

CONSIDÉRANT QUE cette offre prévoit que le taux d'intérêt sur ce prêt sera au taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins, majoré de 0,25% l'an;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par la conseillère Line Fradette et résolu que le conseil municipal accepte le contenu du projet de « CONTRAT DE PRÊT » de la Caisse Desjardins de Bellechasse, préparé par Monsieur Samuel Bureau, directeur de comptes et autorise le maire, Monsieur Sébastien Bourget et le directeur général, Monsieur Vincent Drouin, à signer ce contrat, pour et au nom de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland.

## **6 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, INSPECTION & DÉVELOPPEMENT**

### **2024-06-09 6.1 - Vente d'un terrain sur le boulevard Père-Brousseau, lot 6 623 171**

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise la vente du lot 6 623 171 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Bellechasse portant le numéro civique 125 à 127, boulevard Père-Brousseau à M. Julien Després et M. Dominic Matte et/ou leurs désignés pour une compagnie à être formée suivant la « promesse d'achat-vente d'immeuble » signée.

QUE ladite vente soit pour une contrepartie totale de trente mille dollars (30 000 \$) plus les taxes si applicables (TPS & TVQ).

QUE le maire, monsieur Sébastien Bourget et le directeur général, monsieur Vincent Drouin, soient autorisés à signer le contrat de vente notarié, pour et au nom de la Municipalité, ainsi que tous les documents requis pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

### **2024-06-10 6.2 - Vente d'un terrain sur le boulevard Père-Brousseau, lot 3 930 321**

Il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par le conseiller Normand Mercier et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise la vente du lot 3 930 321 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Bellechasse ayant une superficie de 8 568 pieds carrés à 9496-0531 Québec Inc. représentée Mme Lucie Laure Ndongo suivant la « promesse d'achat-vente d'immeuble » signée.

QUE ladite vente soit faite pour le prix de 2.95 \$ le pied carré, soit pour une contrepartie totale de vingt-cinq mille deux cent soixante-seize dollars (25 276.00 \$) plus les taxes si applicables (TPS & TVQ).

QUE le maire, monsieur Sébastien Bourget et le directeur général, monsieur Vincent Drouin, soient autorisés à signer le contrat de vente notarié, pour et au nom de la Municipalité, ainsi que tous les documents requis pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

### **2024-06-11 6.3 - Coalition de l'Est pour un lien interrives**

ATTENDU la nécessité d'établir un nouveau lien reliant la rive nord et la rive sud du fleuve Saint-Laurent, à l'est de Québec;

ATTENDU QUE le dossier du transport dans la capitale concerne des acteurs qui vont au-delà de la Communauté métropolitaine de Québec;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités de la région de Chaudière-Appalaches et de l'Est du Québec constituent une part intégrante de la zone d'influence de la Capitale-

Nationale et devraient participer activement aux discussions sur le développement des transports et de la mobilité dans la région;

ATTENDU QUE la Caisse de dépôt et placement du Québec déposera bientôt ses conclusions sur un réseau de transport structurant pour la région de Québec;

ATTENDU QU'il est crucial pour les organisations municipales de l'Est du Québec d'accéder à des infrastructures de transport structurantes afin de favoriser le développement économique et le tourisme;

ATTENDU l'importance du transport de marchandises dans le développement économique de la région et de tout le Québec;

ATTENDU l'état vétuste des infrastructures interrives entre la région de Québec et Chaudière-Appalaches et les risques qu'elles représentent pour la stabilité économique de la région de Québec et de l'Est du Québec;

ATTENDU le besoin d'assurer des itinéraires sûrs et rapides pour les services d'urgence afin de garantir la sécurité des citoyens et citoyennes;

ATTENDU QU'un lien interrives à l'est contribuerait à une meilleure structuration de l'offre de transport collectif sur le territoire;

ATTENDU QUE la nouvelle Coalition de l'Est pour un lien interrives vise à regrouper autant des MRC, des municipalités locales que des entreprises, des organisations ou des associations.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par et le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement ;

1. De demander au Gouvernement de soumettre et présenter une ou plusieurs options pour la création d'un lien routier interrives à l'est de Québec.
2. De transmettre la présente résolution au premier ministre du Québec, à la ministre des Transports et de la Mobilité durable ainsi qu'aux représentants du gouvernement dans la région.
3. De transmettre la présente résolution aux représentants de la Coalition de l'Est pour un lien interrives.

**2024-06-12 6.4 - Acquisition et donation du lot 6 574 055 en faveur du Centre de la petite enfance entre Fleuve et Montagnes**

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le Municipalité donne au CENTRE DE LA PETITE ENFANCE ENTRE FLEUVE ET MONTAGNES, par acte de donation, tel que permis par l'article 7 du Code municipal du Québec (RLRQ chapitre C-27-1), l'immeuble dont la désignation suit :

**DÉSIGNATION**

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE CINQUANTE-CINQ (6 574 055) du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Bellechasse.

Sans bâtisse dessus construite, Route Saint-Gérard, Saint-Damien-de-Buckland, Québec, G0R 2Y0

QUE la Municipalité acquière de la CONGRÉGATION DES SOEURS DE NOTRE-DAME DU PERPÉTUEL SECOURS par acte de donation, l'immeuble dont la désignation suit :

## DÉSIGNATION

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE TRENTE-SEPT (6 574 037) du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Bellechasse.

Sans bâtisse dessus construite, Route Saint-Gérard, Saint-Damien-de-Buckland, Québec, G0R 2Y0

QUE ces donation et acquisition soient effectuées avec garantie légale quant aux titres de propriété, mais sans aucune garantie de qualité, aux risques et périls du CPE et de la Municipalité à cet égard.

QUE l'acte contienne un droit de premier refus en faveur de la Municipalité advenant que le CPE décidait de vendre ou autrement aliéner à titre onéreux ou à titre gratuit l'immeuble donné par la Municipalité ainsi que celui donné par la CONGRÉGATION DES SOEURS DE NOTRE-DAME DU PERPÉTUEL SECOURS (lot 6 574 036).

QUE ledit acte comprenne également un engagement à convenir incessamment à des servitudes d'aqueduc, d'égout, de passage, de stationnement et d'aspect nécessaires dont les modalités ont été convenues avec la Municipalité.

QUE Sébastien Bourget, maire et Vincent Drouin, directeur général soient autorisés et instruction leur est donné de signer pour et au nom de la Municipalité lesdits actes à intervenir de même qu'à y faire insérer toutes les clauses et conditions qu'ils jugeront opportunes.

### **2024-06-13 6.5 - Aménagement des bureaux municipaux, soumissions**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est maintenant propriétaire du bâtiment de la Maison mère;

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut déménager ses bureaux administratifs au 1<sup>er</sup> étage de la Maison mère d'ici la fin de l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu la confirmation d'un financement de 75% des coûts de projet par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE le 20% restant sera pris à même la réserve du fonds de développement de la Maison mère;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres pour l'aménagement de ses bureaux municipaux et de salles de conseil et de réunion à la Maison mère;

CONSIDÉRANT QUE neuf (9) entrepreneurs ont déposé une soumission sur le SEAO;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de « Construction Marc Bolduc Inc » est conforme et représente le plus bas soumissionnaire;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'architectes « Artefac » qui a réalisé les plans et devis et accompagne la Municipalité dans l'appel d'offres recommande d'accepter la soumission de « Construction Marc Bolduc Inc »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE le conseil octroi le contrat à « Construction Marc Bolduc Inc » pour l'aménagement des bureaux municipaux à la Maison mère au montant de 1 169 911.00 \$ excluant les taxes.

### **2024-06-14 6.6 - Contrôle d'accès entre la Maison mère et l'aile H**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est maintenant propriétaire de la Maison mère;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit partager ses accès d'urgence avec la Congrégation étant donné qu'elle est propriétaire de l'aile H;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité et la Congrégation veulent s'assurer que les sorties d'urgence soient fonctionnelles de part et d'autre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Normand Mercier et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal accorde un mandat à « Groupe Blais Inc » et « Les entreprises P.C.L » pour l'installation de quatre portes d'accès entre la Maison Mère et l'aile H pour un montant de 17 884,81 \$ excluant des taxes.

**2024-06-15 6.7 - Nomination de deux délégués municipaux sur le dossier de la copropriété S.D.C. Site historique St-Damien**

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal nomme M. Sébastien Bourget, maire et M. Normand Mercier, conseiller comme représentants municipaux sur le conseil d'administration de la copropriété S.D.C. Site historique St-Damien.

**2024-06-16 6.8 - Nomination de deux délégués municipaux sur la Corporation Histoire et Patrimoine Notre-Dame du Perpétuel Secours**

CONSIDÉRANT le projet de création de la Corporation Histoire et Patrimoine Notre-Dame du Perpétuel Secours;

CONSIDÉRANT QUE cette Corporation aura pour mission, entre autres de :

- Protéger et préserver les sites patrimoniaux NDPS en les restaurant, en les développant et en les entretenant;
- Donner des avis sur le Patrimoine NDPS en relation avec le développement global du Site conventuel et des bâtiments;
- Planifier annuellement les besoins immobiliers des bâtiments sous la responsabilité de la Corporation (Archives, Musée NDPS, Chapelle Sainte-Anne, Maison-Souvenir, aile de la Grande Chapelle de la Maison Mère, Centre historique);
- Superviser le développement, la gestion et la mise en valeur des archives et du musée Notre-Dame du Perpétuel Secours;
- Mettre en valeur et promouvoir l'histoire et le patrimoine des Sœurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du site conventuel;
- Éduquer les jeunes, les nouveaux arrivants, la population et les visiteurs sur l'action sociale et communautaire de la Congrégation des Sœurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours

CONSIDÉRANT QUE la Corporation réserve à la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, deux (2) sièges au conseil d'administration formé par des délégués de la Congrégation des Sœurs NDPS, la Coopérative Les Choux Gras et la MRC de Bellechasse;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité juge important d'être représentée sur cette Corporation et de prendre part activement à sa mission qui rejoint la volonté du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE cette participation facilitera les partenariats dans l'animation, la promotion et le développement du site conventuel et du cœur du village;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE le conseil nomme Jean-Louis Thibault, conseiller municipal et Marie-Hélène Labbé, coordonnatrice développement, culture et communications, en tant que délégués au conseil d'administration de la Corporation Histoire et Patrimoine Notre-Dame du Perpétuel Secours.

**2024-06-17 6.9 - Programme d'infrastructures municipales pour les aînés, amélioration de la sécurité au Parc des Soeurs**

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) permet de soutenir financièrement les municipalités ayant adopté une politique des aînés et son plan d'action MADA pour la réalisation de travaux d'infrastructures et d'aménagement visant les besoins des aînés;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour but d'améliorer la qualité de vie des aînés et, par le fait même, de favoriser le vieillissement actif au sein de leur communauté en améliorant l'état des infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité est admissible au programme PRIMA ayant adopté en décembre 2019 sa Politique familles et aînés 2020-2024;

**CONSIDÉRANT QUE le Parc des Soeurs est une infrastructure de loisirs importante située au cœur de la municipalité et destinée à toute la famille comme lieu d'activités et de rencontres sociales;**

CONSIDÉRANT QUE le Parc des Soeurs est très fréquenté en période estivale et lors des événements et activités culturelles;

CONSIDÉRANT QUE le Parc des Soeurs nécessite des améliorations afin d'être plus sécuritaire et plus adapté aux besoins de la clientèle aînée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Mercier, appuyé par la conseillère Line Fradette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) pour le projet d'amélioration de la sécurité au Parc des Soeurs - ajout de mobilier, de signalisation et d'éclairage extérieur;

QUE la Municipalité confirme qu'elle a pris connaissance du Guide du programme PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

**7 - SERVICE PUBLIC**

**2024-06-18 7.1 - Embauche d'un journalier opérateur à temps plein, au service des travaux publics**

CONSIDÉRANT la démission d'un employé municipal au début du mois de mai;

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi parut sur notre page « Facebook »;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu un total de trois (3) candidatures pour ce poste;

CONSIDÉRANT les entrevues de sélection effectuées par le directeur général, M. Vincent Drouin et le directeur des travaux publics par intérim, M. Sylvain Bilodeau, qui recommandent au conseil municipal l'embauche d'un journalier opérateur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve l'engagement de M. Manuel Guillemette comme journalier opérateur à temps plein, au service des travaux publics.

#### **7.2 - Travaux de réfection de la route du 8e Rang sur une section de 265 mètres**

Le conseil municipal donne son accord pour la réalisation des travaux de réfection de la route du 8<sup>e</sup> Rang sur une section de 265 mètres. Ceux-ci auront lieu en 2025.

#### **7.3 - Travaux de réfection du ponceau P-00963, 5e Rang (chemin Royer)**

Le ministère du Transport du Québec réalisera des travaux de réfection du pont P-00963 situé sur le 5e Rang (chemin Royer), au-dessus de la rivière du Moulin en 2025. Un chemin de détour sera nécessaire pour les résidents locaux.

#### **2024-06-19 7.4 - Appel à projets pour le renouvellement du plan d'action MADA**

ATTENDU QUE les actuelles Politiques familiales municipales et Municipalité amie des aînés (MADA) viennent à échéance en décembre 2024;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite mettre à jour sa Politique Familles et Aînés pour assurer un milieu de vie de qualité aux familles et aux aînés;

ATTENDU QUE la politique de la MRC vient elle aussi à échéance en décembre 2024 et que cette dernière souhaite mettre à jour sa Politique Familles et Aînés;

ATTENDU QUE la MRC et les municipalités de Bellechasse avaient effectué une démarche commune lors de l'élaboration des Politiques Familles et Aînés en 2018-2019;

ATTENDU QUE la MRC prévoit déposer une demande d'aide financière auprès du ministère de la Famille et du Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux pour soutenir la réalisation de cette démarche commune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Normand Mercier et résolu unanimement :

QUE la Municipalité adhère au projet de démarche collective de renouvellement des Politiques Familles et Aînés et de leur plan d'action coordonnée par la MRC de Bellechasse;

QUE la Municipalité mandate la MRC afin qu'elle effectue une demande d'aide financière auprès du Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère de la Famille pour un projet commun de renouvellement des Politiques Familles et Aînés;

QUE le conseil nomme madame Line Fradette, conseillère municipale, responsable des questions Familles et Aînés pour la Municipalité dans le cadre de la démarche collective de renouvellement des Politiques Familles et aînés.

#### **2024-06-20 7.5 - Regroupement des offices d'habitations**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.1.2 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* le gouvernement peut, par décret, constituer un office municipal d'habitation issu de la fusion d'offices municipaux existants;

ATTENDU QUE l'Office d'habitation de la région de Montmagny, l'Office municipal d'habitation de la Plaine de Bellechasse, l'Office municipal d'habitation de la rivière Etchemin et l'Office municipal d'habitation des Plaines et Monts de Bellechasse ont présenté aux conseils municipaux de la Paroisse de La Durantaye, de la Paroisse de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland, de la Paroisse de Saint-Damien-de-Buckland, de la Paroisse de Saint-Nazaire-de-Dorchester, de la Municipalité de Saint-Nérée-de-Bellechasse, de la Municipalité de Saint-Raphaël, de la Paroisse de Saint-Philémon, de la Municipalité de Saint-Henri, de la Municipalité de Saint-Anselme, de la Municipalité de Sainte-Claire, de la Paroisse de Saint-Léon-de-Standon, de la Municipalité de Beaumont, de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, de la Municipalité de Saint-Gervais, de la Municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse, de la Municipalité de Saint-Vallier, de la Municipalité de Berthier-sur-Mer, de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace, de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et de la Ville de Montmagny leur intention commune de se regrouper;

ATTENDU QUE le nouvel office à être constitué par ce regroupement succédera à l'Office d'habitation de la région de Montmagny, à l'Office municipal d'habitation de la Plaine de Bellechasse, à l'Office municipal d'habitation de la rivière Etchemin et à l'Office municipal d'habitation des Plaines et Monts de Bellechasse, lesquels seront éteints;

ATTENDU QUE ce nouvel office deviendra l'agent de la Paroisse de La Durantaye, de la Paroisse de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland, de la Paroisse de Saint-Damien-de-Buckland, de la Paroisse de Saint-Nazaire-de-Dorchester, de la Municipalité de Saint-Nérée-de-Bellechasse, de la Municipalité de Saint-Raphaël, de la Paroisse de Saint-Philémon, de la Municipalité de Saint-Henri, de la Municipalité de Saint-Anselme, de la Municipalité de Sainte-Claire, de la Paroisse de Saint-Léon-de-Standon, de la Municipalité de Beaumont, de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, de la Municipalité de Saint-Gervais, de la Municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse, de la Municipalité de Saint-Vallier, de la Municipalité de Berthier-sur-Mer, de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace, de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et de la Ville de Montmagny;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la PAROISSE DE SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND d'émettre une recommandation favorable à ce regroupement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office d'habitation de la région de Montmagny, de l'Office municipal d'habitation de la Plaine de Bellechasse, de l'Office municipal d'habitation de la rivière Etchemin et de l'Office municipal d'habitation des Plaines et Monts de Bellechasse.

## **8 - ARÉNA, LOISIRS, DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL**

### **2024-06-21 8.1 - Étude de faisabilité de la bibliothèque et de la Maison de la Culture de Bellechasse**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité collabore avec la Maison de la Culture de Bellechasse pour la relocalisation de sa bibliothèque municipale au Centre sectoriel des plastiques;

CONSIDÉRANT QUE la Maison de la Culture de Bellechasse a réalisé une étude de faisabilité pour se relocaliser au Centre sectoriel des plastiques;

CONSIDÉRANT QUE cette étude de faisabilité est aussi valable pour notre projet de relocalisation de notre bibliothèque municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal compense pour un montant de 7 000 \$ plus les taxes applicables à la Maison de la Culture pour la réalisation de l'étude de faisabilité pour la relocalisation des deux organisations au Centre sectoriel des plastiques.

## **9 - CORRESPONDANCE ET INFORMATION**

### **9.1 - Suivi du développement du Parc des Soeurs**

Les jeux d'eau et le bâtiment de services devraient être fonctionnels d'ici le 24 juin prochain. L'escalier pour donner accès à l'agora va être installé dans les prochains jours.

### **9.2 - Suivi du développement du Havre du Lac Vert**

La CPTAQ a finalement accepté l'ensemble des demandes faites par le conseil d'administration du Havre du Lac Vert. De plus, le conseil travaille sur deux projets d'enseignes, l'une pour l'entrée principale du Havre et l'autre pour la Villa Hélène.

### **9.3 - Suivi du développement de la Maison mère**

La signature de l'acte de donation et des conventions a eu lieu le 9 mai dernier. La prochaine étape est la mise en place de la copropriété au cours des prochaines semaines. Le CISSS de Saint-Raphaël sera fonctionnel dans l'aile H d'ici la fin de la semaine, et ce, pour une période de 12 mois.

### **2024-06-22 9.4 - Tournoi de golf de la Fondation jeunesse du CISSS**

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve l'achat deux (2) cartes pour le tournoi de golf de la Fondation jeunesse du CISSS d'une valeur de 300 \$.

### **9.5 - 25e anniversaire de la Maison de la Culture de Bellechasse**

La Maison de la Culture de Bellechasse fête son 25<sup>e</sup> anniversaire, le 14 juin prochain. Les employés et les élus municipaux sont invités à y participer. C'est à chacun d'eux de confirmer leur présence.

### **9.6 - 25e anniversaire des Frigos Pleins**

Les Frigos Pleins célèbre leur 25<sup>e</sup> anniversaire d'existence, le mercredi 12 juin prochain dans une formule 5 à 7. Les gens doivent confirmer leur présence d'ici vendredi qui vient.

### **9.7 - Partage de la croissance d'un point de la taxe de vente du Québec (TVQ)**

Notre quote-part concernant le Partage de la croissance d'un point de la taxe de vente du Québec (TVQ) sera de 96 848 \$ en 2024.

## **10 - PÉRIODE DES QUESTIONS**

Terrains restants à vendre.

**2024-06-23 11 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE la séance soit levée à 20 h 28.

\_\_\_\_\_  
Sébastien Bourget  
Maire

\_\_\_\_\_  
Vincent Drouin,  
Greffier-trésorier

Je soussigné, Sébastien Bourget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Sébastien Bourget  
Maire

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussigné, Vincent Drouin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, certifie et déclare que la somme pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

\_\_\_\_\_  
Vincent Drouin  
Greffier-trésorier